

## **Compte rendu de la séance du 15 février 2017**

Le 15 février 2017, à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Joëlle Martin, Maire.

Membres présents : Martin Joëlle, Reynaud Michel, Diot Nathalie, Forest Alain, Musy Isabel, Thomet Jean et Vagnon Hervé, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Chaboud Robert, Marrel Frédéric, Rivoire Sylvianne.

Membres absents non excusés : néants

Pouvoirs : Sylviane Rivoire donne un pouvoir à Isabel Musy ; Robert Chaboud donne un pouvoir à Joëlle Martin ; Frédéric Marrel donne un pouvoir à Michel Reynaud.

Secrétaire de séance : Hervé Vagnon

### **Ordre du jour**

Avant de commencer la séance Madame le Maire demande aux Conseillers s'ils acceptent de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour permettre de transférer du CCAS au budget communal les subventions destinées à la pratique d'une activité culturelle ou sportive pour les jeunes de la commune. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

### **Démission d'un Conseil municipal**

Mme le Maire donne lecture du courrier, en date du 5 janvier 2017, de Monsieur Yves Chaboud qui présente sa démission du Conseil Municipal.

Consultés les services de la Sous-Préfecture indiquent que le Conseil municipal continuera à fonctionner avec 10 membres

### **Présentation de l'organisation de la nouvelle EPCI Les Vals du Dauphiné**

Mme le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la commune de Saint Martin de Vaulserre fait partie de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Mme le Maire précise que Mme Magali Guillot a été élue présidente et elle donne le nom et la fonction des douze vice-présidents. Elle présente également l'organigramme de ce nouvel EPCI.

### **Aménagement du ruisseau du Cruy**

Suite aux inondations du ruisseau du Cruy un courrier a été envoyé au SIAGA pour demander une aide la commune ne pouvant plus assumer les dégradations liées aux crues répétées de ce ruisseau. Le SIAGA signale que ce ruisseau n'est pas actuellement compris dans sa déclaration d'intérêt général.

Le SIAGA propose un accompagnement pour constituer un diagnostic global du cours d'eau. Il propose aussi d'envoyer sur le terrain une équipe de nettoyage. Le conseil municipal accepte cette intervention.

### **Tour de garde pour les prochaines élections**

Mme le Maire rappelle les dates des prochaines élections : les dimanches 23 avril et 7 mai 2017 pour les élections présidentielles et les dimanches 11 et 18 juin 2017 pour les élections législatives. Elle propose de préparer le tableau des tours de garde.

## **Organisation poste de travail de secrétaire**

Suite à la demande de modification de son temps de travail de la secrétaire de mairie et après consultation du service juridique du CNFPT Mme le Maire propose de prendre la délibération suivante :

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mme Denise Marjollet qui assure le travail de secrétariat de la Mairie.

Suite à ses problèmes de santé elle demande à être déchargée des activités de nettoyage qu'elle effectue chaque semaine pendant 3 heures ; de ce fait elle effectuerait 16 h 30 de travail de secrétariat hebdomadaires.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

1 - la suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 19 heures 30 hebdomadaires ;

2 - la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 16 heures 30 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er mars 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et aucune voix contre :

ACCEPTÉ la suppression du poste de 19 h 30 et la création du poste de 16 h 30 ;

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée ;

DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour l'exécution de cette décision.

## **Subvention pour participation aux activités culturelles ou sportives**

Suite à la suppression du CCAS le Conseil municipal décide de continuer à proposer aux jeunes de 3 à 18 ans une subvention d'un montant de 40 € pour participer à une activité culturelle ou sportive dans le cadre d'une association. Cette subvention sera désormais financée par le budget communal.

## **Questions diverses**

Le devis, en date du 02/02/2016 de l'entreprise Jullian-Chevillon pour l'aménagement du carré devant la salle socioculturelle, d'un montant de 987,00 € HT a été accepté.

Le nettoyage de printemps est fixé au samedi 8 avril 2017.

Mme Nathalie Diot est nommée responsable de la salle socio-culturelle en remplacement de M Chaboud.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h30.